

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du lundi 18 décembre 2017

Le Conseil Municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 18 décembre 2017 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 15

Nombre d'élus présents : 11

Etaient présents :

M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Marie-Ange CHALVIGNAC, M. Pierre MATICHARD, Mme Elise FOREST, Mme Mireille DURANTET, M. Laurent PERRET, M. Edouard MATHEVET, M. Alain LASSALLE, M. Patrick DRIFFORD.

Excusés : M. Michel SAINT-ANDRE, Mme Nathalie JACQUET.

Etaient absents : Mme Angélique MARCEL, M. Alexandre VERNAY.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur Edouard MATHEVET informe l'assemblée qu'il a reçu le pouvoir de Madame Nathalie JACQUET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et constate que le quorum est atteint.

1) Avenant n°17 à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n°17 au rapport final de la commission locale d'évaluation des charges transférées, adopté par les membres présents lors de sa réunion du 21 novembre 2017.

Il en donne lecture.

Cet avenant prend en considération mes éléments suivants :

Charges transférées en 2016 : 9 947 €

Mouvements :

	2015 (réalisé)	2016 (réalisé)
Stade	7 255,87 €	6 209,37 €
ACM LAPALISSE (part affectée à la Commune de Le Breuil)	1 457,66 €	864,40 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Le Breuil)	1 233,57 €	601,61 €
TOTAL	9 947,10 €	7 675,38 €

Proposition : porter les charges transférées de 9 947 € à 7 675 € soit – 2 272 €.

Attribution de compensation positive 2017 : + 6 256 € (pour rappel)

Attribution de compensation positive 2018 : + 8 528 €

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur l'avenant présenté

Le Conseil, entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **valider** l'avenant n°17 au rapport final de la CLECT, tel que présenté.

2) Adhésion de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » au Syndicat mixte de la Métropole Clermont-Vichy-Auvergne

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 2 juin 2016, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Pays de Lapalisse au Syndicat Mixte de la Métropole Clermont Vichy Auvergne.

Il précise qu'en application de l'article L 5214-27 du code général des collectivités territoriales, dans la mesure où les statuts de la communauté de communes ne prévoient pas de dispositions spécifiques sur la procédure d'adhésion à un syndicat mixte, l'adhésion de cet EPCI à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. .

En tenant compte de ces éléments, et après avoir exposé le contenu de la délibération du conseil communautaire du 2 juin 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la demande d'adhésion de la Communauté de communes Pays de Lapalisse au Syndicat Mixte de la Métropole Clermont Vichy Auvergne.

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner son accord à l'adhésion de la Communauté de communes Pays de Lapalisse au Syndicat Mixte de la Métropole Clermont Vichy Auvergne.

3) Lancement de l'enquête publique pour la cession d'une partie du chemin rural de la Font Mandrin

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2016 validant la cession d'une partie du chemin rural de la Font Mandrin à Monsieur et Madame SAINT-ANDRE. Il rappelle que, préalablement à la rédaction de l'acte administratif, il convient de réaliser une enquête publique. Cette enquête publique doit être annoncée 15 jours avant de débiter par voie d'affichage en mairie et par la parution dans 2 journaux locaux (La Montagne et La Semaine de l'Allier).

L'enquête se déroulerait du 08 janvier au 22 janvier 2018. Monsieur le Maire précise que le choix du Commissaire-Enquêteur s'est porté sur Monsieur Philippe LAREURE. En effet, Monsieur LAREURE connaît très bien la commune et dispose de temps puisqu'il est en retraite depuis peu. Il effectuera 2 permanences : les lundis 08 et 22 janvier de 11h00 à 12h00.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le lancement de l'enquête publique.

4) Chantiers le Créneau – Validation de la participation à demander à la Commune de Saint-Prix

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de l'association Le Créneau du 10 au 30 septembre 2017 pour les chantiers suivants : sécurisation d'une partie du mur de soutènement de l'église et restauration du pont du Mat, situé en limite des communes de Le Breuil et St Prix.

Monsieur le Maire rappelle le coût de l'opération :

Dépense globale	5 000 €	
Achat de matériaux	824 €	
Subvention de la Région	1 000 €	
Reste à financer	4 824 €	

Participation de 1 349 € à demander à la Commune de St Prix (Pont du Mat + matériaux)
Participation du Patrimoine : 2 750 €
Reste à charge de la commune : 725 €

Le conseil municipal valide la participation de la Commune de St-Prix à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que l'association « Les Amis du Patrimoine » a remis un chèque de 6 625 € le 12 décembre dernier pour participation aux efforts d'entretien et de restauration du patrimoine communal.

En effet, comme précisé ci-dessus, l'association a participé à hauteur de 2 750 € pour les chantiers du Créneau, 2 713 € pour la restauration des registres d'état-civil et 1 162 € pour la réparation de la cloche de l'église. En 2018, l'association interviendra pour aider la commune à financer la restauration du vitrail Sacré-Cœur, actuellement entre les mains expertes de Monsieur BERTOLA.

Monsieur le Maire précise que de nouveaux chantiers pourraient être confiés à l'association Le Créneau dans les années à venir, notamment la restauration de la Fontaine Mandrin et du mur du cimetière.

5) **Boulangerie BONNET : maintien du dernier commerce**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les problèmes de santé de Monsieur Gilles BONNET qui ont amené le couple à réfléchir à la vente de leur commerce plus tôt que prévu.

En effet, plusieurs rencontres ont été organisées afin de trouver la solution la plus adaptée à la reprise du commerce afin de maintenir cette activité essentielle et plutôt unique sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse (9 activités au total).

Monsieur et Madame BONNET souhaiteraient vendre les murs et le fonds de commerce. Pour cela, la commune devra intervenir puisque le repreneur, Monsieur CROUZIER Jérôme, actuel ouvrier, ne pourra pas assumer financièrement les deux.

Monsieur le Maire précise qu'un architecte de l'ATDA est venu sur place afin d'estimer le coût des travaux et imaginer un nouvel aménagement. En effet, l'équipement actuel est obsolète et Monsieur Jérôme CROUZIER ne souhaite plus travailler dans ces conditions. Il souhaiterait également habiter sur place, sachant que la rénovation du 1^{er} étage n'est pas envisageable car trop coûteuse.

Monsieur le Maire ajoute que les services d'Allier Habitat sont également venus visiter le bien et qu'ils ont fait part de leur intérêt pour les parcelles constructibles situées à l'arrière du commerce.

A ce jour, Monsieur et Madame BONNET sont prêts à vendre à la commune les terrains et le bâtiment pour 40 000 € (proposition écrite à l'appui). Il serait donc intéressant de céder une partie du terrain à Allier Habitat pour la construction d'un ou deux logements.

Monsieur Edouard MATHEVET s'interroge sur le coût des travaux à envisager.

Monsieur le Maire indique que l'estimation établie par l'architecte de l'ATDA est de l'ordre de 168 000 €, à savoir 2 000/m². Il précise que, compte-tenu de la proximité du bâtiment avec l'église, l'architecte des bâtiments de France sera consulté.

Monsieur Edouard MATHEVET souhaiterait savoir si le montant du loyer a été évoqué.

Monsieur le Maire répond qu'il convient de prendre en compte l'ensemble des subventions pouvant être attribuées dans le cadre de ce projet qui concerne le dernier commerce de la commune et qui permet de faire bénéficier la collectivité de subventions bien spécifiques. En effet, selon les recherches effectuées par Monsieur le Maire, des subventions à hauteur de 80% seraient envisageables (Région, Conseil

Départemental,). La Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » prendrait en charge la moitié du solde. A ce jour, il est donc difficile de répondre à cette question puisque le montant du loyer dépendra du reste à charge pour la commune, sachant qu'il est inconcevable d'exiger un loyer trop conséquent qui mettrait le repreneur dans une situation difficile. Le but de la commune est de sauver ce commerce.

Monsieur Edouard MATHEVET s'interroge sur l'état général du bâtiment.

Monsieur le Maire indique que la couverture est à surveiller mais qu'elle ne présente pas un état inquiétant. Le bâtiment a été consolidé.

Madame Myriam BOURACHOT intervient en s'interrogeant sur la motivation Monsieur CROUZIER. En effet, il s'agit d'être certain qu'il valide sa proposition.

Monsieur Alain LASSALLE répond qu'il a eu l'occasion de le rencontrer à plusieurs reprises et qu'il s'est montré très déterminé. Il a pris les rendez-vous nécessaires pour préparer au mieux cette reprise.

Monsieur le Maire termine ses explications en indiquant que le maintien de ce commerce est vital pour la commune. Il propose aux élus de délibérer.

L'acquisition du bâtiment et des terrains est acceptée à la majorité avec 2 votes contre (E.MATHEVET, N.JACQUET).

6) Contrat de Jean-Pierre BERARD : paiement des heures complémentaires effectuées durant l'été

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Jean-Pierre BERARD, en arrêt suite à son accident du travail survenu le 29 août dernier, a effectué 16 heures complémentaires durant l'été pendant les congés de Monsieur Nicolas DURANTET. Le paiement d'heures complémentaires n'ayant pas été précisé dans son contrat de travail, il convient de délibérer.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le paiement des heures complémentaires.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur BERARD percevra des indemnités compensatrices de congés payés à hauteur de 1/10^{ème} de sa rémunération brute totale sur la période d'avril à décembre 2017, soit 776.93 €.

7) Acquisition terrain MINOT par l'EPF – Pouvoir à donner au Maire

Monsieur le Maire informe les élus que le bornage a été effectué et que le terrain est donc en cours d'acquisition. Néanmoins, l'indivision MINOT a souhaité obtenir des garanties de la commune, notamment sur les points suivants :

- Prise en charge du déplacement du portail et installation d'une clôture sur les nouvelles limites cadastrées
- Maintien en permanence de l'accès à l'atelier avec installation d'une interdiction de stationner devant le portail
- Réalisation de travaux de nivellement avec apports de matériaux réalisés sur la partie meuble du terrain conservé côté nord.

Ces engagements seront donc intégrés à l'acte établi par Maître JONQUET.

Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité les engagements énoncés et autorise Monsieur le maire à prendre part à l'acte.

8) Location du cabinet médical à partir du 1^{er} janvier 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur LE HUEROU Frédéric, infirmier, souhaite louer le cabinet médical à compter du 1^{er} janvier 2018. Il précise qu'un loyer de 200 € lui serait demandé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la location dans les conditions énoncées.

9) Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur CHALMIN, du BDQE (Bureau de la Qualité de l'Eau) au sein du Conseil Départemental, se déplacera en mairie le jeudi 21 décembre à 14h30 pour présenter le dossier à constituer dans le cadre du contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif sur la commune.
- Le grenier est à vider pour préparer les travaux de la salle polyvalente (pour rappel, l'appel d'offres se termine le 19 décembre).
- La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le samedi 20 janvier 2018 à 11h00 à la salle polyvalente.
- Le livret établi par l'association « Le Créneau » est présenté aux élus.
- Vœux de la Paroisse – Dimanche 14 janvier à 12h15 – Monsieur Edouard MATHEVET sera présent.
- Demande de Madame Elise FOREST concernant le mot transmis aux parents d'élèves de Le Breuil par Madame Nathalie FORESTIER, directrice de l'école d'Arfeuilles dans le cadre de l'organisation d'une réunion pour un éventuel regroupement pédagogique. Monsieur le Maire explique que l'invitation a été mal formulée. En effet, la réunion du jeudi 21 décembre ne concerne que les délégués des parents d'élèves en présence des Maires des communes concernées. Madame FORESTIER a donc transmis un nouveau mot en s'excusant pour cette erreur.
- Monsieur Laurent PERRET demande si le départ de Monsieur JAMBON, locataire au-dessus du préau de l'école, est bien confirmé. A ce jour, aucun courrier n'a été réceptionné en mairie.
- Madame Myriam BOURACHOT informe l'assemblée qu'une réunion de préparation de l'Inter'Villages 2018 est programmée le mercredi 20 décembre.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST
LEVÉE À 22H00**